

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3791

9 décembre 2014

SOMMAIRE

Agorà Finance S.A.	181935	Euro-Service S.A.	181928
Agorà Finance SPF S.A.	181935	Exertum Luxembourg	181927
AL Alu S.à r.l.	181939	Fidumarine S.à r.l.	181922
Alcyone BE S.C.I.	181965	F.I.S. Real Estate S.A.	181928
Altermind Group	181929	Galeo Luxembourg S.A.	181922
AMIL International	181929	HF Colnv Insight S.à r.l.	181922
Anchor Invest S.à r.l.	181928	HRB Luxembourg S.à r.l.	181960
Anthemis Group S.A.	181930	JBG Luxembourg S.A.	181967
Baracoa S.à r.l.	181929	La Joncière Real Estate Partners S.A. ...	181968
Bäsch & Gaardebau Sassel S.à.r.l.	181929	MCP-MIC III S.à r.l.	181932
Blake S.à r.l.	181930	Perfin S.A.	181968
Blue Circle Investments S.A.	181930	San Faustin S.A.	181922
Bollemine Holding S.A. SPF	181964	San Faustin S.A.	181923
Bowman S.A.	181930	Sani.techno S.à r.l.	181923
Britz Fussbodentechnik S.à r.l.	181927	S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	181923
Carts & Kiosks S.à r.l.	181962	S.L.P.S. S.A.	181923
Delan S.à r.l.	181926	Softinvest S.A.	181924
DHH Cay Insight S.à r.l.	181925	Stardust International S.A.	181924
Digital Services XXIV 5 S.C.Sp	181931	Stark PSM Technology S.à r.l.	181924
Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l. ...	181925	Success Fisc Sàrl	181922
Dot S.A.	181927	VALORE by AVERE ASSET MGMT SCA	181925
Ecogreen SA	181927	Verland Invest S.A., société de gestion de patrimoine familial	181925
EECP II S. à r.l.	181926	Vistra Group Holdings S.A.	181924
Elderflower Infrastructure VII S.à r.l. ...	181951		
Ellis Miller Management S.à r.l.	181927		
Esso Luxembourg	181928		
Ets. Franz Colruyt S.A. succursale Grand- Duché de Luxembourg	181926		

Fidumarine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 92.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184179/10.

(140207695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Galeo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 168.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 21/11/2014.

Référence de publication: 2014184194/10.

(140207455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

San Faustin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.593.

Les comptes consolidés de la société au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAN FAUSTIN S.A.

Référence de publication: 2014184497/11.

(140207487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Success Fisc Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 4, rue Aline et Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 173.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014184495/11.

(140207664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

HF Colnv Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 187.876.

L'adresse du gérant de classe A, Mark Lessing, a changé et est désormais au 1114, Avenue of America, 36th Floor, 10036 New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184229/12.

(140207313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

San Faustin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.593.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAN FAUSTIN S.A.

Référence de publication: 2014184498/11.

(140207488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Sani.techno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 27, rue du Barrage.
R.C.S. Luxembourg B 141.874.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sani.techno S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014184482/12.

(140207776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

S.I. Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 105.693.172,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 118.530.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 2 juillet 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184478/13.

(140207315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

S.L.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.783.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration daté du 13 novembre 2014

En date du 13 novembre 2014, les membres du conseil d'administration de la Société ont décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Massimo LONGONI, consultant, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

- de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 13 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014184479/18.

(140207619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Stardust International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 50, Waiströss.

R.C.S. Luxembourg B 180.522.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184492/9.

(140207906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Stark PSM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184493/9.

(140207947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Vistra Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.401.

EXTRAIT

En date du 19 novembre 2014, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Arjan Schaapman, en tant qu'administrateur de la Société, est acceptée avec effet au 31 octobre 2014.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014185266/13.

(140208518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Softinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 13 mai 2014

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Mr Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mr Daniel PIERRE, employé privé, né le 13 décembre 1967 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mr Diaudécy BONHOMME, employé privé, né le 11 décembre 1984 à Saint-Michel de l'Attalaye, Haiti, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période de une (1) année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

2. Le mandat de Commissaire de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de une (1) année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

SOFFINVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014184521/23.

(140207785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Dolce International (Lux-Dutch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 117.715.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014184119/11.

(140207859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

DHH Cay Insight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.899.

L'adresse du gérant de catégorie A, Mark Lessing, a changé et est désormais au 1114, Avenue of America, 36th Floor, 10036 New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184109/12.

(140207897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

VALORE by AVERE ASSET MGMT SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.358.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 20/11/2014.

Résolution:

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., avec siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20/11/2014.

Référence de publication: 2014185268/14.

(140208728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Verland Invest S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.452.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 21 novembre 2014 à 11:00 heures au siège social

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Beatriz Garcia comme administrateur et administrateur-délégué et nomme en remplacement comme administrateur, Monsieur Benjamin Bodig, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, et comme et comme administrateur-délégué, Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014185269/17.

(140208698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

EECP II S. à r.l., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: PLN 118.009,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EECP II S.à.r.l.

Référence de publication: 2014184146/10.

(140207617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Ets. Franz Colruyt S.A. succursale Grand-Duché de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2411 Luxembourg, 5, rue F.W. Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 178.675.

Les comptes annuels de la Société au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Filip Pauwels

Directeur de la succursale

Référence de publication: 2014184140/14.

(140207937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Delan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Btbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.127.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 13 novembre 2014, que les associés de la Société:

- Baupost Private Investments A-1, LLC. détenant 112.750 parts sociales;
- Baupost Private Investments B-1, L.L.C. détenant 47.625 parts sociales;
- Baupost Private Investments C-1, L.L.C. détenant 259.125 parts sociales;
- Baupost Private Investments BVII-1, L.L.C. détenant 87.000 parts sociales;
- Baupost Private Investments H-1, L.L.C. détenant 69.625 parts sociales;
- Baupost Private Investments P-1, L.L.C. détenant 38.875 parts sociales;
- Baupost Private Investments Y-1, L.L.C. détenant 25.750 parts sociales;
- Baupost Private Investments BVI-1, L.L.C. détenant 68.625 parts sociales;
- Baupost Private Investments BVIII-1, L.L.C. détenant 34.000 parts sociales;
- Baupost Private Investments BVIV-1, L.L.C. détenant 506.625 parts sociales.

ont transféré la totalité des 1.250.000 parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à:

- Delan Holdings, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington 19808, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5629536.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suite:

- Delan Holdings, L.L.C. 1.250.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Delan S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014184089/30.

(140207964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

**Ellis Miller Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Britz Fussbodentechnik S.à r.l.).**

Siège social: L-5445 Schengen, 1D, route du vin.
R.C.S. Luxembourg B 154.266.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184135/9.

(140207279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Dot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 157.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOT S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014184120/11.

(140207285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Exertum Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 51.249.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 octobre 2014 au siège social de la société

Le Conseil d'Administration décide le transfert du siège social du 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au
37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014184141/13.

(140207247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Ecogreen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 113.022.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 octobre 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats des quatre administrateurs:

- La société Zomain.com LLC, ayant son siège social au 1030 15th street N.W. DC 20005 Washington USA,
 - Madame Nelly NOEL, née le 26.10.1946 à Esch-sur-Alzette et demeurant 121, rue du Rollingergrund L-2440 Luxembourg
 - Monsieur Roger GREDEn, né le 28.10.1953 à Arlon et demeurant 4A, rue de l'Ouest L-2273 Luxembourg
 - Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, né le 20.10.1948 à Arlon et demeurant 65, rue de Freylange B-6700 Arlon
- Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes:

- FIDU-CONCEPT Sàrl, avec siège social à L-2132 Luxembourg - 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 38.136

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014184143/21.

(140207193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Esso Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.775.588,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

—
Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bertrange le 26 juin 2014

L'Assemblée décide:

- de nommer PricewaterhouseCoopers, société coopérative 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise pour l'exercice 2014.

Référence de publication: 2014184153/12.

(140207896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Euro-Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 81.313.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014184154/13.

(140207447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Anchor Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.517.

—
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014184673/14.

(140208187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.309.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 novembre 2014

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184159/15.

(140207427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Bësch & Gaardebau Sassel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9763 Marnach, 18, Schwaarzenhiwwelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.388.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014184687/10.

(140207994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Altermind Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 179.756.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2014184666/11.

(140208601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Baracoa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.383.

Lors de résolutions d'actionnaire unique tenue le 19 novembre 2014 il a été convenu ce qui suit:

1.

La démission des mandats des Gérants Angel Barrachina Moreno, Marc Liesch et Juan Carlos Smith Morrondo avec effet immédiat.

2.

Nomination avec effet immédiat la société Trier SG S.à r.l., B 109754, 74, Rue de Merl, L - 2146 Luxembourg. La société Trier SG est Gérant en Condeil de gérance de la société Baracoa. Le Mandat est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24. November 2014.

Référence de publication: 2014184689/16.

(140208112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

AMIL International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.200,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.669.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2014 que:

- La démission de Monsieur Philippe Salpetier en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014, a été acceptée.

- Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie) demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 31 octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184670/17.

(140208366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Blue Circle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 70.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUE CIRCLE INVESTMENTS S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2014184697/10.

(140208060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Bowman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 182.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24.11.2014.

Référence de publication: 2014184698/10.

(140208638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Anthemis Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 358.816,40.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.982.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 octobre 2014, les actionnaires ont décidé de nommer Michael McFadgen, avec adresse professionnelle au 1, Churchill Place, E14 5HP Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur investisseur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184675/14.

(140208391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Blake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.766.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Monsieur Aldo Savi, l'Associé Unique de la Société en date du 12 novembre 2014 que:

- l'Associé Unique examine et approuve le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde décharge complète et entière au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide du transfert de tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Le 24 novembre 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014184696/20.

(140208505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Digital Services XXIV 5 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 191.879.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XXIV 5 S.C.SP, a special limited partnership, executed on 14 October 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XXIV (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188496 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XXIV 5 S.C.SP (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 14 October 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XXIV 5 S.C.SP, einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 14 Oktober 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XXIV (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 188496 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XXIV 5 S.C.SP (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch heimische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und

Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 14 Oktober 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014177497/78.

(140204043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

MCP-MIC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.215,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 134.355.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "MCP-MIC III S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.355, incorporated by a notarial deed enacted on 27 November 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 4568 of 14 January 2008 and lastly amended by a notarial deed enacted on 14 June 2013, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2157 of 4 September 2013.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, MCP III Investment S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.543 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Gaëlle Violette, and Marie-Hélène Emond with professional address at Luxembourg, as B Managers.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

That all the 19,215 (nineteen thousand, two hundred and fifteen) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Change of the Board of managers composition of the Company;

3. Change of the representation rules of the Company;
4. Subsequent amendment of articles 7.1 and 10 of the articles of association of the Company, in order to reflect the resolutions 2. and 3. above; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers the meeting being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend the Board of managers composition of the Company such that the Company shall be managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B). The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company.

Third resolution:

It is resolved to amend the representation rules of the Company such that the Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least 2 (two) managers (any A and/or B managers), including in all cases the signature of 1 (one) B manager or (ii) the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Fourth resolution:

As a consequence of second and third resolutions above, it is resolved to amend articles 7.1 and 10 of the articles of association of the Company, which shall be read as follow:

“ Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B). The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company.”

“ Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least 2 (two) managers (any A and/or B managers), including in all cases the signature of 1 (one) B manager or (ii) the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de "MCP-MIC III S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.355, constituée par acte notarié du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14

janvier 2008, numéro 4568, et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 14 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 septembre 2013, numéro 2157.

Comparaît:

L'associé unique de la Société, MCP III Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.543 (l'«Associé Unique»)

dûment représentée par Gaëlle Violette et Marie-Hélène Emond, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en leur qualité de Gérant B.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

Toutes les 19,215 (dix-neuf mille deux cent quinze) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de toutes les questions à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a préalablement été informé.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de la composition du Conseil de gérance de la Société;
3. Modification des règles de représentation de la Société;
4. Modification subséquente des articles 7.1 et 10 des statuts de la Société de façon à refléter les résolutions 2. et 3. ci-dessus; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé de modifier la composition du Conseil de gérance de la Société de sorte que la Société puisse être gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les gérants peuvent ne pas être associés.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier les règles de représentation de la Société de sorte que la Société puisse être engagée vis-à-vis des tiers et à tous égards par (i) les signatures conjointes d'au moins 2 (deux) gérants (gérants A et/ou B), comprenant dans tous les cas la signature d'1 (un) gérant B ou (ii) les signatures conjointes ou la signature individuelle des personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Quatrième résolution:

En conséquence des seconde et troisième résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 7.1 et 10 des statuts actuels de la Société pour leur donner la teneur suivante:

“ Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les gérants peuvent ne pas être associés.”

“ Art. 10. Représentation.

10.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers et à tous égards par (i) les signatures conjointes d'au moins 2 (deux) gérants (gérants A et/ou B), comprenant dans tous les cas la signature d'1 (un) gérant B ou (ii) les signatures conjointes ou la signature individuelle des personnes auxquelles ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, quelque soit leur forme, qui devaient être versés par la Société ou qui seraient mis à sa charge par le présent acte, sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en entête de ce document.

Le document ayant été lu par la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la personne comparante et en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. VIOLETTE, M.-H. EMOND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47150. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177810/149.

(140204093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

**Agorà Finance SPF S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. Agorà Finance S.A.).**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 116.862.

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de " AGORÀ FINANCE S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 116.862, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1505 du 5 août 2006. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1634 du 3 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, domicilié professionnellement au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Riccardo MORALDI, prénommé.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2124 du 12 août 2014 et N° 2309 du 29 août 2014, ainsi qu'aux Luxemburger Wort et Journal du 12 août 2014 et du 29 août 2014.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société de «titrisation» en «SPF» et modification subséquente de son objet social comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.»;

2. Modification de la dénomination de la société de «AGORÀ FINANCE S.A.» en «AGORÀ FINANCE SPF S.A.»;
3. En conséquence, refonte complète des statuts;
4. Acceptation de la démission du réviseur d'entreprise agréée et nomination d'un commissaire aux comptes;
5. Ratification de la démission d'un des administrateurs Monsieur Vincent CORMEAU; et
6. Divers.

III. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées «ne varietur» par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

IV. Que la société a émis des emprunts obligataires et qu'une assemblée générale extraordinaire des obligataires a été tenue en date du 2 juillet 2014, confirmant que les obligataires sont d'accord avec les modifications statutaires envisagées.

V. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 2 juillet 2014, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

VI. Qu'il apparaît de la liste de présence que neuf mille cinq cents (9.500) actions sur les dix-neuf mille (19.000) actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

VII. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en abandonnant celui de «titrisation» et en adoptant celui de «SPF», de sorte que celui-ci se lira dorénavant comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «AGORÀ FINANCE S.A.» en «AGORÀ FINANCE SPF S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée, suite aux résolutions qui précèdent, décide de procéder à une refonte des statuts de la société, sans pour autant changer, ni la durée, ni l'objet social dont question ci-avant, ni son capital social, ni l'exercice social, ni la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle,

lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la forme d'une «Société de gestion de patrimoine familial (SPF)» suivant la loi du 11 mai 2007 et sous la dénomination de «AGORÀ FINANCE SPF S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million neuf cent mille euros (1.900.000.- EUR), divisé en dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six (6) années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une (1) seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des

cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mai de chaque année à 12.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 11 mai 2007 sur les Société de gestion de patrimoine familial (SPF) trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du réviseur d'entreprise agréé actuel de la société, à savoir AUTONOME DE REVISION, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 955.

L'assemblée lui accorde entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide ensuite de nommer en tant que commissaire aux comptes de la société:

SER.COM Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2020.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ratifier la démission d'un des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Vincent COR-MEAU, en date du 22 juillet 2013.

L'assemblée lui accorde entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au 22 juillet 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à mille sept cents euros (1.700.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Moraldi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2014. LAC/2014/43161. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178205/221.

(140204714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

AL Alu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 191.111.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Al Alu (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.878,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 28 of October 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Al Alu S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.111, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 26 September 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of incorporation of the Company, without amending the purpose clause, which shall be read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Al Alu S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Board if the Company has at the time a Board; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Résolution") passed in accordance with these Articles - including article 15.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Board incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.00) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the “Share Premium Account”) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more directors (“Directors”) who shall be appointed by a Shareholders’ Résolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 A Director may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders’ Résolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the directors. The Board, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 any two Directors;

10.2 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Agent of the directors. Any director may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent’s powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings. Board meetings and notice of Board meetings

12.1 Board meetings shall take place at least four times in each calendar year. The Board shall send each Director, including each Investor Director:

12.1.1 so far as is reasonably practicable to do so and save to the extent waived by an Investor Director, not less than ten Business Days’ advance notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board (including the Audit Committee and the Nomination and Compensation Committee) and not less than three Business Days before such meeting an agenda of the business to be transacted at such meeting, together with all papers to be circulated or presented to the same and no other business shall be transacted at such meeting without the consent of an Investor Director; and

12.1.2 as soon as practicable after each such meeting, a copy of the minutes,

provided however, no executive director who ceases to be an employee of any Group member or who is suspended from employment shall be notified of or entitled to participate in Board meetings or any meeting of any committee of the Board or receive a copy of Board papers or minutes of Board meetings or of meetings of any committee of the Board.

12.1.3 Each Board member shall have one vote and decisions shall be made by simple majority. If the number of votes for and against a proposal at a Board is equal, the Chairman shall not have a casting vote.

12.1.4 Each Director shall procure that any document or information which is to be supplied pursuant to these Articles which is not in the English language is accompanied by an accurate English translation, unless an Investor Director otherwise agrees.

12.2 Investor Directors

In addition to all other rights the Investors may have as a Shareholder, the Investors are entitled by written notice to the Company from time to time to appoint and/or remove any number of non-executive Directors (provided that there is a minimum of three non-executive Directors appointed by the Investors) and appoint other persons in their place or in addition to those existing directors to the Board. Each director appointed in accordance with this article 12.2 will be an "Investor Director". No Investor Director who is an employee, director or officer of the Investor or any Affiliate of the Investor shall be entitled to any fee or other compensation in connection with his office as an Investor Director, save that the Company must pay or procure the payment by another Group member of all out-of-pocket expenses incurred by any Investor Director.

12.3 CEO and Managers' Board Representative

12.3.1 The Board shall appoint the CEO from time to time.

12.3.2 If the first CEO ceases to be the CEO at any time, the Top Managers are entitled by written notice to the Company from time to time to appoint and/or remove a replacement director (and the Investor shall exercise its voting rights to procure such appointment or removal), and any such director appointed in accordance with this article 12.3.2 shall be the "Managers' Board Representative".

12.4 Chairman

In addition to all other rights the Investors may have as a Shareholder, the Investors are entitled by written notice to the Company from time to time, to appoint and remove a person, as an independent chairman of the Board and the Company (the "Chairman"), provided that the first Chairman shall be appointed jointly by the Investors and the CEO (for as long as he remains the CEO), within six months of the Completion Date. At any time where there is no chairman appointed, the Board shall be entitled to resolve that any Investor Director by written notice to the Company may act as chairman of the Board pending such formal appointment which shall, to the extent permitted by applicable law, take effect immediately upon receipt of the notice by the Company.

13. Observers. The Investors may from time to time appoint observers who are employees or officers of the Investors or the Investor Representative (each an "Observer") to attend meetings of the Board (and its committees). Each Observer must be given (at the same time as the relevant directors) notice of all meetings of the directors and all agendas, minutes and other papers relating to those meetings. Each Observer may speak at meetings and require business to be added to the agenda but may not in any circumstances vote on any matter. The Company must pay or procure the payment by another Group member of all out-of-pocket expenses incurred by an Observer.

14. Committees.

14.1 Audit Committee

The Board shall create the audit committee (the "Audit Committee") which will comprise at least two Investor Directors and the CFO and whose terms of reference (and powers and authorities) will be those set out in the Investment Agreement (or otherwise as the Investors after consulting the Board may vary). The quorum necessary for the transaction of business by the Audit Committee is two, including at least one Investor Director.

14.2 Nomination and Compensation Committee

The Board shall create the nomination and compensation committee (the "Nomination and Compensation Committee") which will comprise at least two Investor Directors and the CEO. The terms of reference (and powers and authorities) of the Nomination and Compensation Committee will be those set out in the Investment Agreement (or otherwise as the Investors may vary after consulting the Board). The quorum necessary for the transaction of business by the Nomination and Compensation Committee is two including at least one Investor Director.

14.3 Advisory Committee

14.3.1 The Board shall create the advisory committee (the "Advisory Committee") which will comprise at least three Investor Directors and the first CEO appointed in accordance with the Investment Agreement (for as long as he remains the CEO). The quorum necessary for the transaction of business by the Advisory Committee is two including at least one Investor Director. If the first CEO appointed in accordance with the Investment Agreement ceases to be the CEO, the Top Managers are entitled by written notice to the Company from time to time to appoint and/or remove a replacement member of the Advisory Committee (and the Investor shall exercise its voting rights to procure such appointment or removal).

14.3.2 The Advisory Committee will discuss matters of operational and strategic significance for the Group but will not make decisions on such matters which are binding on any Group member, but may make recommendations on the same to the Board. The Board is not obliged to follow or accept any recommendations of the Advisory Committee but will consider the terms of any such recommendation prior to taking any action.

14.3.3 Meetings of the Advisory Committee shall take place at least monthly in each calendar year. The Board shall procure that each member of the Advisory Committee shall be sent:

(1) so far as is reasonably practicable to do so and save to the extent waived by an Investor Director, not less than five Business Days' advance notice of each meeting of the Advisory Committee and not less than three Business Days before such meeting an agenda of the business to be transacted at such meeting, together with all papers to be circulated or presented to the same and no other business shall be transacted at such meeting without the consent of an Investor Director; and

(2) as soon as practicable after each such meeting, a copy of the minutes of the Advisory Committee,

provided however, no executive director who ceases to be an employee of any Group member or who is suspended from employment shall be notified of or entitled to participate in meetings of the Advisory Committee or receive a copy of Advisory Committee papers or minutes of the Advisory Committee.

15. Shareholders' resolutions.

15.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

15.2 Subject as provided in articles 15.3, 15.4 and 15.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

15.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

15.4 Subject as provided in article 15.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

15.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

15.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

15.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

15.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on 1st January each year and ends on the 31st of December the same year.

17. Distributions on shares.

17.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

17.3 The Board as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

18. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and article 12. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

19. Interpretation and Luxembourg law.

19.1 In these Articles:

19.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

19.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

19.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

20. Definitions. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

“Advisory Committee” is defined in article 14.3.1;

“Affiliate” with respect to a person (the “First Person”):

(a) another person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the First Person (or an Affiliate thereof);

(b) a Fund or pooled investment vehicle organised by the First Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by the First Person (or an Affiliate thereof);

(c) a Fund or pooled investment vehicle organised by the First Person (or an Affiliate thereof) for the benefit of the First Person’s (or its Affiliates’) partners, officers or employees or their dependants; or

(d) a partner, manager, adviser to, officer or employee of the First Person (or an Affiliate thereof); and

(e) a successor trustee or nominee for, or a successor by reorganisation of, a qualified trust;

“Articles” the articles of association or similar constitutional document of the Company (as amended from time to time);

“Audit Committee” is defined in article 14.1;

“Board” the board of Directors for the time being of the Company from time to time including any duly appointed committee thereof;

“Business Day” a day, except a Saturday or Sunday or a public holiday in Luxembourg, the United Kingdom, France or Belgium on which clearing banks in Luxembourg City, London, Paris or Brussels (respectively) are generally open for business;

“CEO” the person employed as the chief executive officer (or equivalent) of the Group;

“CFO” the person employed as the chief financial officer (or equivalent) of the Group;

“Completion” the completion of the Investors’ and Managers’ obligation to procure the acquisition of or to acquire (and pay for) as relevant the Shares in the Target in accordance with the Investment Agreement;

“Completion Date” the date of Completion;

“Directors” the directors of the Company from time to time, including the Investor Directors (if appointed) and, “Director” means any of them;

“First Person” is defined in the definition of Affiliate;

“FPO” the Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2001;

“FSMA” the Financial Services and Markets Act 2000;

“Fund”:

(a) any collective investment scheme (as defined in the FSMA);

(b) any investment professional, high net worth company, high net worth unincorporated association and high value trust (each as defined in the FPO), partnership, limited partnership, pension fund or insurance company;

(c) any person who is an authorised person under the FSMA; and

(d) any subsidiary or parent undertaking of any of the foregoing or any co-investment scheme;

“Group” the Company and each of its subsidiary undertakings from time to time and (until it ceases to be a subsidiary undertaking) each Target Company and “Group member” means any of them;

“Investment Agreement” means the agreement entered or to be entered into with respect to Al Alu & Cy S.C.A.

“Investor Directors” the Directors appointed pursuant to article 12.2 and “Investor Director” means any one of them;

“Investor Majority” Investors together (and with their nominees) holding directly (or indirectly through their nominees and/or wholly-owned subsidiaries) more than half of the aggregate of the Shares in issue from time to time held by the Investors;

“Investor Representative” a representative nominated by the Investor Majority or the General Partner and notified in writing to the Company from time to time, the first Investor Representative (taking effect from the Signing Date without the need for such nomination and notice) being Advent International Corporation;

“Investor(s)” means Al Alu (Luxembourg) S.à r.l. or any company belonging to the same group of companies of the later;

“Key Managers” those managers in the Investment Agreement and “Key Manager” means each of them;

“Managers” the Top Managers and the Key Managers;
 “Managers’ Board Representative” is defined article 12.3.2;
 “Nomination and Compensation Committee” is defined in article 14.2;
 “Observer” is defined in article 13.1.1;
 “Shares” the shares in the capital of the Company from time to time, the rights to and “Share” means each of them;
 “Target” PLU Holding SAS and PLU Management SAS;
 “Target Company” any member of the Target Group;
 “Target Group” the Target and its subsidiaries; and
 “Top Managers” those managers listed in the Investment Agreement.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Al Alu (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 190.878,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 28 octobre 2014,

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Al Alu S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.111, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 26 septembre 2014, dont les statuts n’ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L’associé unique décide de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité, sans modification de la clause objet et devront dès lors être lus comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de “Al Alu S.à r.l.” (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil, si la Société administrée par un Conseil; ou

2.2.1 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l’article 15.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d’ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l’activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n’aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l’étranger sera prise par le Conseil.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l’étranger.

3. Objet. L’objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des parts sociales, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur parts sociales ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent article 3.7 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription de parts sociales ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) le Conseil considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs directeurs («Directeurs») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Un Directeur pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des directeurs. Le Conseil peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Deux des Directeurs;

10.2 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 11.

11. Agent des directeurs. Tout Directeur peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil. Réunions du Conseil et notification des réunions du Conseil

12.1 Les réunions du Conseil devront avoir lieu au moins quatre fois durant l'année civile. Le Conseil enverra à chaque Directeur, y compris au Directeur Investisseur:

12.1.1 Dans la mesure du possible et sous réserve de renonciation du Directeur Investisseur, pas moins de dix Jours Ouvrables, un préavis concernant chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil (y compris le Comité d'Audit et le Comité de Nomination et de Compensation) et pas moins de trois Jours Ouvrables avant une telle réunion, reprenant l'agenda des sujets à traiter durant cette réunion; cette information sera accompagnée de tous les documents devant être circulés ou présentés pour ce sujet devant être traités et d'autres sujets non concernés par la réunion ne pourront être abordés sans le consentement du Directeur Investisseur; et

12.1.2 Dans la mesure du possible, après chaque tenue de cette réunion, une copie des minutes, étant cependant entendu que, aucun directeur exécutif qui cesse d'être un employé de tout membre du Groupe ou qui serait suspendu de son emploi ne pourra être notifié ou en mesure de participer à de telles réunions du Conseil ou encore à toute autre réunion de tout comité du Conseil ou ne pourra recevoir de copie des documents du Conseil ou encore des minutes des réunions du Conseil ou des réunions de tout comité du Conseil.

12.1.3 Tout membre du Conseil disposera d'un vote et les décisions seront prises à la majorité simple. Si le nombre de votes pour et contre une proposition soumis lors d'un Conseil est égal, alors le Président ne disposera pas d'une voix prépondérante.

12.1.4 Chaque Directeur s'assurera que tout document ou information devant être fournie d'après les présents Statuts et qui ne serait pas en langue anglaise, devra être accompagné d'une traduction anglaise précise, à moins qu'un Directeur Investisseur ne le conçoit autrement.

12.2 Directeurs Investisseurs

En plus des autres droits dont peuvent disposer les Investisseurs en leur qualité d'Associé, les Investisseurs sont en mesure, de temps en temps et par le biais d'une notification écrite faite en faveur de la Société de nommer et/ou destituer un certain nombre de Directeurs non-exécutifs (pour autant qu'un minimum de trois Directeurs non-exécutifs soient nommés par les Investisseurs) et de nommer d'autres personnes à leur place ou en plus des directeurs existants dans le Conseil. Chaque directeur ainsi nommé en vertu du présent article 12.2 sera un «Directeur Investisseur». Aucun Investisseur Directeur employé, directeur ou agent de l'Investisseur ou de tout autre Affilié de l'Investisseur sera concerné

par tout frais ou rémunération en rapport avec sa fonction en tant que Directeur Investisseur, étant entendu que la Société devra payer et assurer que le paiement effectué par un autre membre du Groupe des dépenses fait en dehors soit engagé par tout Directeur Investisseur.

12.3 Président Directeur Général et Représentants du Conseil des Managers

12.3.1 Le Conseil nommera le Président Directeur Général, de temps en temps.

12.3.2 Si le premier Président Directeur Général cesse d'être Président Directeur Général à tout moment, les Top Managers seront en mesure, de temps en temps et par notification écrite en faveur de la Société de nommer et/ou destituer un directeur de remplacement (l'Investisseur exercera alors ses droits de vote afin d'assurer une telle nomination ou une telle destitution), et tout directeur ainsi nommé en vertu de cet article 12.3.2 sera considéré comme étant un «Représentant du Conseil des Managers».

12.4 Président

En plus des autres droits dont peuvent disposer les Investisseurs en leur qualité d'Associé, les Investisseurs sont en mesure, de temps en temps et par le biais d'une notification écrite faite en faveur de la Société de nommer et/ou destituer une personne en qualité de président indépendant du Conseil et de la Société (le «Président»), étant entendu que le premier Président devra être nommé conjointement par les Investisseurs et le Président Directeur Général (aussi longtemps qu'il sera nommé Président Directeur Général), dans les six mois de la Date d'Achèvement. A tout moment, lorsqu'aucun président n'est nommé, le Conseil sera en mesure de décider que tout Directeur Investisseur, par notification écrite faite à la Société, pourra agir en tant que président du Conseil, cette nomination devant, dans les limites prévues par la loi, prendre effet immédiatement suivant la réception de la notification par la Société.

13. Observateurs. Les Investisseurs pourront, de temps en temps, nommer des observateurs employés ou agents de l'Investisseur ou du Représentant de l'Investisseur (chacun un «Observateur») pour assister aux réunions du Conseil (et de ses comités). Chaque Observateur devra délivrer (au même moment que les directeurs concernés) une notification de toutes les réunions des directeurs ainsi que les agendas, minutes et autres documents relatifs à ces réunions. Chaque Observateur pourra prendre la parole et demander à ce qu'un sujet soit ajouté à l'agenda mais ne pourra en aucunes circonstances voter de n'importe quelle manière que ce soit. La Société devra payer et assurer que le paiement effectué par un autre membre du Groupe des dépenses fait en dehors soit engagé par un Observateur.

14. Comités.

14.1 Comité d'Audit

Le Conseil mettra en place un comité d'audit (le «Comité d'Audit») qui comprendra au moins deux Directeurs Investisseurs ainsi que le Directeur Financier; les modalités de référence (les pouvoirs et les autorités) seront ceux repris dans le Contrat d'Investissement (ou autrement si les Investisseurs après consultation du Conseil les modifient). Le quorum nécessaire pour la transaction commerciale du Comité d'Audit est de deux, y compris au moins un Directeur Investisseur.

14.2 Comité de Nomination et de Compensation

Le Conseil mettra en place un comité de nomination et de compensation (le «Comité de Nomination et de Compensation») qui comprendra au moins deux Directeurs Investisseurs ainsi que le Président Directeur Général. Les modalités de référence (les pouvoirs et les autorités) du Comité de Nomination et de Compensation seront ceux repris dans le Contrat d'Investissement (ou autrement si les Investisseurs après consultation du Conseil les modifient). Le quorum nécessaire pour la transaction commerciale du Comité de Nomination et de Compensation est de deux, y compris au moins un Directeur Investisseur.

14.3 Comité Consultatif

14.3.1 Le Conseil mettra en place un comité consultatif (le «Comité Consultatif») qui comprendra au moins trois Directeurs Investisseurs et le premier Président Directeur Général nommé en vertu du Contrat d'Investissement (aussi longtemps qu'il sera nommé Président Directeur Général). Le quorum nécessaire pour la transaction commerciale du Comité Consultatif est de deux, y compris au moins un Directeur Investisseur. Si le premier Président Directeur Général est destitué de ses fonctions de Président Directeur Général en vertu du Contrat d'Investissement, alors les Top Managers seront en mesure, de temps en temps et par le biais d'une notification écrite à la Société de nommer et/ou destituer un membre remplaçant du Comité Consultatif (l'Investisseur exercera alors ses droits de votes pour obtenir cette nomination ou cette destitution).

14.3.2 Le Comité Consultatif discutera des matières stratégiques et opérationnelles importantes pour le Groupe mais ne pourra en aucun cas prendre des décisions sur des matières qui engageraient tout membre du Groupe, mais pourra émettre des recommandations sur ces mêmes sujets au Conseil. Le Conseil ne sera pas tenu de suivre ou encore d'accepter ces recommandations mais considérera les termes de telles recommandations en priorité et avant de décider d'une action.

14.3.3 Les réunions du Comité Consultatif auront lieu au moins une fois par mois tout au long de l'année civile. Le Conseil s'assurera que chacun des membres du Comité Consultatif se voit envoyé:

(1) dans la mesure du possible et sous réserve d'une renonciation de la part du Directeur Investisseur et pas moins de cinq jours Ouvrables avant la notification des réunions du Comité Consultatif mais également pas moins de trois jours

Ouvrables avant de telle réunion, un agenda des sujets qui seront traités durant cette réunion, accompagné de tous les documents devant être circulés ou présentés durant la réunion; tout sujet qui n'aura pas été indiqué ne pourra être traité durant les réunions sans le consentement du Comité Consultatif.

(2) le plus tôt possible suivant cette réunion, une copie des minutes du Comité Consultatif,

étant cependant entendu que, aucun directeur exécutif qui cesse d'être un employé de tout membre du Groupe ou qui serait suspendu de son emploi ne pourra être notifié ou en mesure de participer à de telles réunions du Conseil ou encore à toute autre réunion du Comité Consultatif ou ne pourra recevoir de copie des documents du Comité Consultatif ou encore des minutes des réunions du Comité Consultatif.

15. Résolutions des associés.

15.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

15.2 Comme prévu aux articles 15.3, 15.4 et 15.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

15.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

15.4 Tel qu'il est prévu à l'article 15.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

15.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

15.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

15.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

17. Distribution des parts.

17.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

17.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

17.3 Le Conseil, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

18. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 12. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

19. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

19.1 Dans les présents Statuts:

19.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(c) une «personne» inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

19.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

19.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

20. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans ces Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose sont à l'égard de toute juridiction compétente réputés inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

«Affilié» désigne par rapport à une personne (la «Première Personne»):

(a) une autre personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Première personne (ou un Affilié, le cas échéant);

(b) un Fond ou un véhicule commun de placement organisé par la Première personne (ou un Affilié, le cas échéant) dont les investissements sont dirigés par la Première Personne (ou un Affilié, le cas échéant);

(c) un Fond ou un véhicule commun de placement organisé par la Première Personne (ou un Affilié, le cas échéant) pour le bénéfice des associés (ou ses Affiliés), dirigeants ou employés ou personnes à charge de la Première Personne; ou

(d) un associé, un gérant, un conseiller, un agent ou un employé de la Première Personne (ou un Affilié, le cas échéant); ou

(e) un fiduciaire successeur ou la personne désignée pour, ou un successeur en réorganisation d'une fiducie admissible;

«Achèvement» désigne l'achèvement des obligations des Investisseurs et des Managers à assurer la bonne acquisition ou la bonne mise en oeuvre en vue de l'acquisition (ainsi que le paiement) des Parts Sociales dans la Cible, en application du Contrat d'Investissement;

«Cible» désigne PLU Holding SAS et PLU Management SAS;

«Comité Consultatif» a le sens qui lui en est donné à l'article 14.3.1

«Comité d'Audit» a le sens qui lui en est donné à l'article 14.1

«Comité de Nomination et de Compensation» a le sens qui lui en est donné à l'article 14.2

«Conseil» désigne, de temps en temps, le conseil des Directeurs de la Société y compris tout comité dûment nommé;

«Contrat d'Investissement» désigne le contrat conclu ou en vue d'être conclu en rapport avec Al Alu & Cy S.C.A.;

«Date d'Achèvement» désigne la date de l'Achèvement;

«Directeurs» désigne, de temps en temps, les directeurs de la Société, y compris les Directeurs Investisseurs (si nommés) et, «Directeur» désigne l'un d'entre eux;

«Directeur Financier» désigne la personne employée en tant que directeur financier (ou son équivalent) du Groupe;

«Directeurs Investisseurs» désigne les Directeurs nommés en vertu de l'article 12.2 et «Directeur Investisseur» désigne l'un d'entre eux;

«Fond» désigne:

(a) tout type d'investissement collectif (tel que défini dans le FSMA);

(b) tout investissement professionnel, les sociétés à valeur nette élevée, les unincorporated associations à valeur nette élevée et les fiduciaires à valeur élevée (chacune définie dans le FPO), les associations, les sociétés en commandites, les fonds de pension ou les sociétés d'assurance;

«FPO» désigne le Financial Services and Markets Act (Financial Promotion) Order 2001;

«FSMA» désigne le Financial Services and Markets Act de 2000

«Groupe» désigne, de temps en temps, la Société et toutes filiales de l'entreprise mère et (à moins qu'il ne soit plus question d'une filiale de l'entreprise mère), chaque Société Cible et «Membre du Groupe» désigne l'une d'entre elles;

«Groupe Cible» désigne la Cible et ses filiales;

«Investisseur(s)» désigne Al Alu (Luxembourg) S.à r.l., ou toute société appartenant au même groupe de sociétés à l'avenir;

«Investisseur Majoritaire» désigne les Investisseurs ensemble (ainsi que leurs représentants) détenant directement (ou indirectement à travers leur représentants et/ou leurs filiales détenues intégralement) plus de la moitié des Actions totales en émission, de temps en temps, détenues par les Investisseurs;

«Jour Ouvrable» désigne un jour, excepté le samedi ou le dimanche ou encore tout jour férié à Luxembourg, au Royaume-Uni, en France ou en Belgique durant lequel les banques de Luxembourg-Ville, Londres, Paris ou Bruxelles (respectivement) sont généralement ouvertes;

«Key Managers» désigne ces managers repris dans le Contrat d'Investissement et «Key Manager» désigne l'un d'entre eux;

«Managers» désigne les Top Managers et les Key Managers;

«Observateur» a le sens qui lui en est donné à l'article 13.1.1

«Parts Sociales» désigne, de temps en temps, les parts sociales dans le capital de la Société, les droits y afférant et «Part Sociale» désigne l'une d'entre elles;

«Président Directeur Général» désigne la personne employée en tant que président directeur général (ou son équivalent) du Groupe;

(c) toute personne qui se voit autorisée en vertu du FSMA;

(d) toute filiale ou entreprise mère de tout ce qui précède ou toute structure de co-investissement;

«Représentant de l'Investisseur» désigne un représentant nommé par l'Investisseur Majoritaire ou l'Associé Commandité et notifié par écrit, de temps en temps, à la Société, le premier Représentant de l'Investisseur (prenant effet au moment de la Date de Signature sans avoir besoin de recourir à une telle nomination ou notification) étant Advent International Corporation;

«Représentant du Conseil des Managers» a le sens qui lui en est donné à l'article 12.3.2

«Société Cible» désigne tout membre du Groupe Cible;

«Statuts» désigne les statuts de la Société ou tout autre document constitutionnel de la Société (tel que modifié de temps en temps); et

«Top Managers» désigne ces managers listés dans le Contrat d'Investissement.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 novembre 2014. Relation: EAC/2014/ 14798. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014178212/678.

(140204481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Elderflower Infrastructure VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.902.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 184131,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Elderflower Infrastructure VII S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and furthermore invest in real estate objects.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the “Sole Manager”) or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the “Board of Managers” each member individually, a “Manager”). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the

secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prenamed, has subscribed to:

twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares

TOTAL: twelve thousand five hundred Shares 12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,500 Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Ms Andrea Pabst, born on 6 April 1974, in Gladbeck, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Charleston Infrastructure III S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184131,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Elderflower Infrastructure VII S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion et investir dans des objets immobiliers.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). Accessoirement à cette assistance, la Société peut également fournir une assistance administrative et publicitaire à ses Sociétés Apparentées.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle possède, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société peut subordonner ses créances en faveur des tiers aux obligations de toutes ces Sociétés Apparentées.

4.5. La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser toutes les techniques et tous les instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous les risques de crédit, les fluctuations du cours de change, les risques de taux d'intérêt et les autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs pré-décrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR), chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés" et individuellement comme "l'Associé".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales disposent de droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale des Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable à la Société ou aux tiers jusqu'à ce que la cession ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant individuellement désigné comme "Gérant"). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent sous la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation d'un Gérant de la Société. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, en le désignant comme mandataire par écrit, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples transmises par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou via un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance lors de cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique sont documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à constituer en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiennent à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente-et-un décembre, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Charleston Infrastructure III S.à r.l., prénommé,

Douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à 1.500 euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 Mme. Andrea Pabst, née le 6 avril 1974 à Gladbeck, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; et

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014178421/467.

(140204578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

HRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.989.

In the year two thousand and fourteen, on the first of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

HRB Global Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its central administration in the Grand-Duchy of Luxembourg and its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180974,

here represented by Mr. Gianpiero Saggi, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of HRB Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its central administration in the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180989, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 4 October 2013, and whose articles of association have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 8 September 2014 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at three hundred seventy million six hundred eighty thousand United States dollars (USD 370,680,000) represented by thirty seven million sixty-eight thousand (37,068,000) shares, having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10) each, fully paid-up.

III. The Sole Shareholder then adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eighty thousand United States dollars (USD 80,000)

to raise it from its current amount of three hundred seventy million six hundred eighty thousand United States dollars (USD 370,680,000) to the amount of three hundred seventy million seven hundred sixty thousand United States dollars (USD 370,760,000)

by the issuance of eight thousand (8,000) new shares, having a nominal value of ten United States dollars (USD 10) each, which shall be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

Subscription - payment

The Sole Shareholder declared (i) to subscribe for the eight thousand (8,000) new shares, having a nominal value of ten United States dollars (USD 10) each and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of eighty thousand United States dollars (USD 80,000).

Therefore, the amount of eighty thousand United States dollars (USD 80,000) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's articles of association to reflect the above resolution.

Consequently, Article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at three hundred seventy million seven hundred sixty thousand United States dollars (USD 370,760,000) represented by thirty seven million seventy-six thousand (37,076,000) shares, having a nominal value of ten United States Dollars (USD 10) each, fully paid-up."

181961

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at EUR 1400.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HRB Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180974,

ici représentée par Monsieur Gianpiero Saggi, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts sociales représentant la totalité du capital de HRB Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180989, constituée par un acte du notaire instrumentant du 4 octobre 2013 et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire instrumentant daté du 8 septembre 2014 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à trois cent soixante-dix millions six cent quatre-vingts mille dollars américains (370.680.000 USD), représenté par trente-sept millions soixante-huit mille (37.068.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix dollars américains (10 USD) chacune, entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt mille dollars américains (80.000 USD), afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-dix millions six cent quatre-vingt mille dollars américains (370.680.000 USD) à un montant de trois cent soixante-dix millions sept cent soixante mille dollars américains (370.760.000 USD), par l'émission de huit mille (8.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de dix dollars américains (10 USD) chacune, qui seront intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique.

Souscription - paiement

L'Associé Unique déclare (i) souscrire les huit mille (8.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de dix dollars américains (10 USD) chacune, et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille dollars américains (80.000 USD).

Dès lors, la somme de quatre-vingt mille dollars américains (80.000 USD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la résolution adoptée ci-avant.

Par conséquent, l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix millions sept cent soixante mille dollars américains (370.760.000 USD), représenté par trente-sept millions soixante-seize mille (37.076.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix dollars américains (10 USD) chacune, entièrement libérées."

181962

Frais

L'associé unique a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions à environ EUR 1500.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2014. LAC/2014/47475. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177661/116.

(140204230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Carts & Kiosks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.062.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of November

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. CARTS & KIOSKS LLC, a limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle, Delaware 19801, United States of America, registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under number 4559854, and

2. YELLOWAY CORPORATE LIMITED, having its registered office at c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands under number 1516004,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as stated above, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Carts & Kiosks S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 147062, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, has been incorporated by a deed received by Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 24, 2009, published in the Mémorial C number 1459 of July 29, 2009 (the "Company").

II.- That the capital of the Company amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing parties are the shareholders of the Company and that they have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to dissolve the Company and to liquidate its assets.

Second resolution

The shareholders decide to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The shareholders decide to give discharge to the managers, namely Mr. Richard LEE, Mr. Marc BAUWENS, Mr. John RALSTON, Mr. Joseph Wallach KAEMPFER and Mr. Vittorio RADICE, for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred fifty Euros (EUR 950,-).

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. CARTS & KIOSKS LLC, une «limited liability company», ayant son siège à c/o Corporation Trust center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de «Division of Corporations» de l'Etat de Delaware sous le numéro 4559854, et

2. YELLOWAY CORPORATE LIMITED, ayant son siège à c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1516004,

ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu des procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leur déclaration:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Carts & Kiosks S.à.r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 147062, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1459 du 29 juillet 2009 (la «Société»).

II.- Que le capital de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que les comparantes sont les associées de la Société et qu'elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de dissoudre la Société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer la société à responsabilité limitée I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Troisième résolution

Les associées décident de donner décharge aux gérants, à savoir Messieurs Richard LEE, Marc BAUWENS, John RALSTON, Joseph Wallach KAEMPFER et Vittorio RADICE, pour l'exécution de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2014. Relation GRE/2014/4417. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014177428/92.

(140203917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Bollemine Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 160.653.

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «BOLLEMINÉ HOLDING S.A. SPF» ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 160.653,

avec un capital souscrit de cent soixante-quinze mille euros (175.000.-EUR) représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions sans désignation de valeur nominale.

constituée, suivant acte reçu, par Maître Martine SCHAEFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1664, en date du 23 juillet 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe DUCATÉ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kristina KRATCHVILOVA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Margaux WUIDAR, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Roelof van Beek, entrepreneur, demeurant à NL-3818 AG Amersfoort, Leusderweg 265.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.000,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe DUCATÉ, Kristina KRATCHVILOVA, Margaux WUIDAR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2014. Relation GRE/2014/4407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014177417/65.

(140203938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Alcyone BE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, bvd Royal.

R.C.S. Luxembourg E 5.494.

— STATUTS

1, Monsieur Thomas Koener, né le 23 novembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-8116 Bridel 12, beim Antonskraeiz

2 Monsieur Laurent Koener, né le 21 octobre 1974 à Luxembourg demeurant a L-2561 Luxembourg 51, rue de Strasbourg.

Les parties précitées ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles sur les territoires luxembourgeois, belge et français à acquérir exclusivement pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social

Art. 2. La société prend la dénomination de «ALCYONS BE S.CI.»

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à l'unanimité de toutes les parts existantes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre mille euros (EUR 2000,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 20,-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil, la notification de la cession étant à faire par lettre recommandée adressée à la Société, ainsi qu'aux autres associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité

Le(s) autre(s) associé(s) bénéficient toutefois et en toute hypothèse d'un droit de préemption sur les parts sociales cédées, droit qu'ils peuvent exercer à due concurrence de leur participation dans la société

L'associé cédant ses parts doit informer tous les associés du prix de cession convenu avec le ou les non-associés et dévoiler l'identité du ou des acheteurs.

Tous les associés peuvent ensuite faire valoir un droit de préemption pendant les 3 mois qui suivent la communication du prix convenu et de l'identité du ou des acheteurs non-associés, et se porter acquéreur au même prix des parts à céder Si plusieurs associés exercent le droit de préemption, les parts à céder sont réparties entre eux proportionnellement aux parts détenues par chaque intéressé

Si un ou plusieurs associés ne souhaitent pas acquérir les parts offertes, les autres associés peuvent se porter acquéreur au prorata des parts détenues.

Le non exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession Initiale

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société

Les copropriétaires indivis d'une part sont tenus pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes

Art. 9. La société est administrée soit par un gérant unique, soit par un conseil de gérance composé de deux gérants nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés. Le gérant ou le conseil de gérance est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la société.

Toutefois, l'acquisition et/ou la cession d'immeubles par la société, respectivement appartenant à la société devra être préalablement autorisée par une résolution des associés prise à l'unanimité des parts existantes

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant unique ou en cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe des deux gérants

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède

Les décisions collectives des associés sont valablement prises pour autant qu'elles sont adoptées par tes associés représentant l'entière du capital social

Art. 11. L'année sociale s'étend du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Les articles 1832 et 1872 du Code civil ainsi que les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2014

Souscription et libération du capital

Ensuite, les parties précitées déclarent souscrire cent (100) parts comme suit:

Thomas Koener cinquante	(50) parts
Laurent Koener cinquante	<u>(50) parts</u>
Total cent	(100) parts

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en espèces

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties précitées représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris les résolutions suivantes:

1. La société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants
 - Monsieur Thomas Koener, précité,
 - Monsieur Laurent Koener, précité
2. Le siège de la société est établi à L-2449 Luxembourg, 25a boulevard Royal Lu, accepté et signé par les parties intervenantes en date du 12 novembre 2014

Thomas Koener / Laurent Koener.

Référence de publication: 2014177346/87.

(140203548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

JBG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.153.

L'an deux mille quatorze, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société JBG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 186.153 (la «Société»),

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 mars 2014, publiée au Mémorial C numéro 1602 du 20 juin 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Gérard Bruyeron, administrateur de société, avec adresse professionnelle à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Sébastien Bruyeron, administrateur de société, avec adresse professionnelle à 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 28.516.800,- (vingt-huit millions cinq cent seize mille huit cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 28.547.800,- (vingt-huit millions cinq cent quatre-sept mille huit cents euros) par la création et l'émission de 285.478 (deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2) Souscription et libération des 285.478 actions nouvelles par Monsieur Gérard BRUYERON, demeurant Lieudit «Le Cros», F-43120 Monistrol sur Loire, par apport en nature de 2.376.400 (deux millions trois cent soixante-seize mille quatre cents) parts sociales de la société de droit français PAODIS S.à r.l., pour un prix de souscription de EUR 28.516.800,- (vingt-huit millions cinq cent seize mille huit cents euros);

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

4) Divers.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 28.516.800,- (vingt-huit millions cinq cent seize mille huit cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 28.547.800,- (vingt-huit millions cinq cent quatre-sept mille huit cents euros) par la création et l'émission de 285.478 (deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par un apport en nature de 2.376.400 (deux millions trois cent soixante-seize mille quatre cents) parts sociales de la société de droit français PAODIS S.à r.l., avec siège social à F-43120 Monistrol sur Loire, Z.I. La Borie, immatriculée auprès du RCS Le Puy en Velay sous le numéro 408 162 592, pour un prix de souscription de EUR 28.516.800,- (vingt-huit millions cinq cent seize mille huit cents euros);

Souscription - Libération

Les 285.478 (deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Gérard BRUYERON, demeurant Lieudit «Le Cros», F-43120 Monistrol sur Loire, ici présent.

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 29 septembre 2014, par le réviseur d'entreprises FIDEWA-CLAR, dont le siège est au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelage, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

181968

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 28.516.800.-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 285.168 nouvelles actions de JBG LUXEMBOURG S.A. d'une valeur nominale de EUR 100,- à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de JBG LUXEMBOURG S.A., en accord avec les articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut pas être utilisé à d'autres fins.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article cinq, 1^{er} alinéa, est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 28.547.800,- (vingt-huit millions cinq cent quatre-sept mille huit cents euros) représenté par 285.478 (deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de huit mille Euros (8.000.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. BRUYERON, R. GALIOTTO, S. BRUYERON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2014. Relation: LAC/2014/45990. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177711/85.

(140203882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 104.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A.

Référence de publication: 2014183574/10.

(140206586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Perfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PERFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2014184444/12.

(140207787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.